

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS 2017-04

DU CM : REUNION du 30 juin 2017

Le Conseil municipal s'est réuni en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, sous la présidence du Maire Franck BELTRAME, le trente juin 2017, à 20 heures 30, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 19.06.2017

Etaient présents : Mrs FRANCK BELTRAME, CHRISTIAN DARNOIS, JEAN PIERRE DEVOISE, JEAN LUC GRAVEL, JOSEPH JACOBS, STEPHANE KOUIDER, et Mme PATRICIA MALGRAS.

Etaient absents : REGIS BUTLINGAIRE, PATRICE MARQUIS, SYLVIE CURIN (excusés) ERIC ROMAC

Procuration donnée : 1 M MARQUIS à M JACOBS

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de voix : 8

Le quorum étant atteint, Mme MALGRAS Patricia a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points importants à cette réunion, les conseillers donnent leur accord, ces 2 points seront abordés en fin de réunion.

ELECTION DELEGUE TITULAIRE ET 3 SUPPLEANTS ELECT SENATORIALES :

M BELTRAME Franck est élu délégué titulaire au 1^{er} tour et à la majorité absolue (8 voix pour, 0 contre et 0 abstention.)

M GRAVEL Jean Luc, M. KOUIDER Stéphane et M JACOBS Joseph sont élus délégués suppléants au 1^{er} tour et à la majorité absolue (8 voix pour, 0 contre et 0 abstention)

8 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- **ENQUETE PUBLIQUE Méthasanon : avis**

DELIBERATION N°25

Le conseil, après délibération émet un avis favorable sur la demande d'autorisation unique d'exploiter une unité de méthanisation sur le territoire d'enville au jard par la société METHASANON

Décision prise à la majorité, soit 5 voix pour et 3 contre

- **ASSAINISSEMENT : servitude d'utilité publique pose de canalisation d'assainissement en terrains privés**

DELIBERATION N°26

Suite à l'absence de réponse d'une autre personne, il convient de revoir la délibération n°15 du 17 juin 2016. Cette délibération l'annulera et la remplacera.

Suite aux futurs travaux d'assainissement et suivant l'implantation de la future station, il convient de passer sur des terrains privés. Le Maire explique le refus de deux personnes et demande l'autorisation et les pouvoirs d'effectuer une démarche, voir deux conventions au titre de l'article A152-15 CODE RURAL, ceci avec la sous-préfecture. Le conseil délibère et autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette procédure afin de pouvoir terminer notre dossier assainissement.

A l'unanimité

- **SDAA54 : demande de retrait**

DELIBERATION N°27

Vu les articles L5211-18 et L5211-19 et 5212-29 du Code Général des collectivités territoriales définissant les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle (SDAA54),

Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande, à 8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention le retrait de la commune de SIONVILLER du Syndicat Départemental d'Assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle à compter du 1^{er} janvier 2018.

- **CCS : Prise de compétence assainissement et modification des statuts**

DELIBERATION N°28

Le conseil, après délibération accepte le transfert de la compétence assainissement au 01 janvier 2018 par la communauté de commune du Sanon.

Le conseil, après délibération accepte la modification des statuts de la ccs au niveau de cette prise de compétence assainissement :

- Prise de compétence « assainissement ».

Ajout dans les statuts : 4 – Environnement

L'assainissement collectif, non collectif et la gestion des eaux pluviales des aires urbaines qui sont les réseaux unitaires, les réseaux séparatifs, les bassins d'orage et les déversoirs d'orage.

Décision prise à l'unanimité

- **Questions et infos diverses**

- L'emprunt assainissement vient d'être débloqué.
- Problème de désherbage à cimetière, la méthode au gaz ne fonctionne pas à 100%, 1 solution sera trouvée.
- Le déplacement d'un passage piéton est à la charge de la commune, une entreprise sera contactée.
- Des devis seront demandés pour la réfection de la rue du tilleul.

Fin de la séance 22h30

Le Maire, Franck BELTRAME

Liste des membres présents et signatures

Franck Beltrame	Jean-Pierre Devoise	Patricia Malgras
Régis Butlingaire (absent)	Jean-Luc Gravel	Patrice Marquis (absent)
Sylvie Curin (absente)	Joseph Jacobs	Eric Romac (absent)
Christian Darnois	Stéphane Kouider	
TRANSMIS S. PREF : 03.07.2017		
AFFICHEE A LA PORTE DE LA		
MAIRIE : 03.07.2017		